



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-VIENNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°87-2018-126

PUBLIÉ LE 27 DÉCEMBRE 2018

Sommaire

Prefecture de la Haute-Vienne

87-2018-11-15-009 - Décision du 15 novembre 2018 de SNCF Réseau de déclassement du domaine public ferroviaire de parcelles sises à Droux (2 pages)

Page 3

Prefecture de la Haute-Vienne

87-2018-11-15-009

Décision du 15 novembre 2018 de SNCF Réseau de
déclassement du domaine public ferroviaire de parcelles
sises à Droux

*Décision du 15 novembre 2018 de SNCF Réseau de déclassement du domaine public ferroviaire
de parcelles sises à Droux*

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf. SPA : **SO0183-01**

SNCF Réseau

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1,

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « Réseau ferré de France » en « SNCF Réseau » à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau modifié par le décret n°2015-140 du 10 février 2015, notamment son article 50,

Vu l'Arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales des délégations au sein de SNCF Réseau,

Vu la décision du Président du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs au président et fixant les conditions générales des délégations au sein de l'établissement,

Vu l'autorisation du Préfet du département de la Haute-Vienne en date du 31 octobre 2018,

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de SNCF Réseau,

DECIDE :

ARTICLE 1

Le terrain bâti sis à DROUX tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision sous teinte verte, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
DROUX - 87061	Les Moulards	E	1230	382 m ²
DROUX - 87061	Les Moulards	E	1195	464 m ²
DROUX - 87061	Les Moulards	E	1234	347 m ²
			TOTAL	1 193 m ²

ARTICLE 2

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département de la Haute-Vienne,

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Haute-Vienne,

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau,

Fait à Bordeaux,

Le 15/11/18



Alain Autruffe

Directeur Territorial